



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N° 2026-18

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à dix neuf heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie de TRÉVÉ, sous la présidence de Monsieur Frédéric FOULFOIN.

Présents : Martine VALLÉE, Gérard MATHECADE, Jean Michel COUËSBOT, Vincent SAVALLE, Christelle URVOIX, Frédéric FOULFOIN, Gildas PERENNEZ, Pierre-Yves LE BORGNE

Absent :

Secrétaire de séance : Martine VALLÉE

Secrétaire auxiliaire : Christelle BELNA

Membres en exercice : 8

Présents : 8

Représenté : 0

Votants : 8

PRESENTATION DES CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)

Monsieur Cyril GOURITEN (VEOLIA) présente le résultat de la campagne de détection des zones à risques des Chlorures de Vinyle Monomère via une modélisation tenant compte des matériaux des canalisations (PVC avant les années 1980) et les temps de contact. Il propose au regard de ce ciblage d'analyser 10 points par an en effectuant 4 analyses (2 en été et 2 en hiver). Afin de réaliser cette campagne d'analyse des CVM, il est proposé de mettre en place une convention financière entre Véolia et le Syndicat d'eau précisant les modalités ci-dessus.

Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la signature de la convention financière indexée sur 10 points ciblés par an pour environ 4 000 €.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance
Martine VALLÉE

Le Président de séance,
Frédéric FOULFOIN

